

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – BUGAUD – CAUQUY – CHABERT – DUMAS – FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – GUDERZO – JACQUET – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – VERNE – VOISIN

FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION

Intervention de M. Jean-Marc BAILLY, Président

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de Bourg-en-Bresse et le département de l'Ain.

Ce fonds est doté conjointement par la CCI de l'Ain et le Conseil Général de l'Ain. Ainsi, en 2011, ce fonds est doté à parts égales de 160.000 €.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers généraux et de deux membres de la CCI de l'Ain appuyés, à titre consultatif, par des agents du Conseil Général et de la CCI de l'Ain.

Le comité de pilotage du 24 novembre 2011 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

	TOTAL	CCI AIN	CG 01
CFA BTP (CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques et BP installations et équipements électriques)	9 280,00 €	4 640,00 €	4 640,00 €
LP du Bugey (Bac Pro Techniques froid et conditionnement d'air)	3 206,00 €	1 603,00 €	1 603,00 €
LP Charpak (Bac Pro maintenance des matériels)	13 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
MFR Cormaranche en Bugey (BTS Charpente couverture)	37 410,00 €	18 705,00 €	18 705,00 €
TOTAL	62 896,00 €	31 448,00 €	31 448,00 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il est demandé à l'Assemblée Générale :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 28 NOVEMBRE 2011

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

L'Assemblée,

- vu le rapport du Président,

délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	25
- Nombre de voix pour	25
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Jean-Pierre Achard
Directeur Général